

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 28 JANVIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de convocation :	21 janvier 2025	Date d'affichage :	21 janvier 2025
------------------------------	-----------------	---------------------------	-----------------

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle, Adjoints, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise

Absents excusés : CHALANDON Edith, DEROSIER Philippe

Secrétaire de séance : CREPIAT Annie

DEL2/28-01-2025 – FRAIS DE CHAUFFAGE LOGEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal a décidé de renouveler la location du logement communal situé au 84 rue de la Mairie, à Mme COLLET Chantal, à compter du 1^{er} décembre 2024.

Il rappelle que le chauffage de ce logement est le même que celui de la mairie et qu'il convient donc de demander une participation.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de fixer le montant de cette participation.

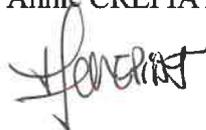
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE à compter du 1^{er} décembre 2024, à 91 € par mois, la participation aux frais de chauffage, demandée à Mme COLLET Chantal.

PRECISE que la recette correspondante sera inscrite à l'article 70878 du budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre

La secrétaire de séance,
Annie CREPIAT



Le Maire,
Robert FLAMAND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20250128-DEL2_28-01-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025